



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MISSION DE COORDINATION EN
MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION
DE LA SANTE POUR LES TRAVAUX DE
DEPOLLUTION DE LA PARCELLE RUE
DEFRANCE**

**DÉCISION N° DM-24-074
EN DATE DU 11 MARS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics.

CONSIDERANT le projet de la ville de Vincennes de construire un complexe sportif sis 49-51 rue DeFrance à Vincennes pour lequel il est nécessaire de faire de travaux de dépollution de la parcelle.

CONSIDÉRANT l'offre de la société Coordination Management, pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de dépollution.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société COORDINATION MANAGEMENT sise 17 place des échoppes 78311 Maurepas, représentée par Monsieur Christophe MASSON gérant, dûment habilité à signer le contrat, le présent marché d'un montant de :

- 3 642,50 € HT (4 371,00 € TTC) pour une période de 6 mois de mars à fin août 2024
- 500,42 € HT (600,50 € TTC) pour dépassement de délai par mois supplémentaire

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU